

UN SEAU DE GÉANT POUR L'ENVIRONNEMENT



COLLECTE DES BIODÉCHETS :

**À partir du 1^{er} avril,
notre commune sera site pilote**

Dans une logique de réduction des déchets le Smictom de la Région de Saverne met en place une collecte expérimentale d'un an pour les biodéchets dans notre commune. Mode d'emploi.

1 VOUS RECEVEZ GRACIEUSEMENT UN BIOSEAU !

Entre janvier et avril 2018

Un agent du Smictom passe à votre domicile vous remettre votre bioseau et vous expliquer les consignes. Si vous êtes absent(e), un avis de passage vous permet de récupérer votre bioseau lors d'une des permanences prévues.



3 VOUS VIDEZ VOTRE BIOSEAU DANS LE NOUVEAU CONTENEUR OU DANS VOTRE BAC À COMPOST



2 QUE METTRE DANS VOTRE BIOSEAU ?

À partir du 1^{er} avril 2018, pour une durée d'un an minimum

Presque tous les déchets alimentaires générés en cuisine, avant et après le repas, vont dans le bioseau :

Autorisés :



Les fruits et légumes
(épluchures et
périmes)



Les restes de repas
(y compris viandes
et poissons cuits en
quantités résiduelles)



Les pains et
céréales



Les bouquets
de fleurs fanées



Les coquilles
d'œufs



Le marc de café et
les sachets de thé
(en papier)

**Important : les consignes
concernant les autres déchets
restent inchangées.**

En cas de doute sur les consignes
de tri et pour toute question,
consultez le site du Smictom :
www.smictomdesaverne.fr
ou rendez-vous en mairie

Interdits : tout ce qui n'est pas accepté ! Et en particulier...



Les os, viandes
et poissons crus,
coquillages et crustacés



Les huiles



Les emballages,
films plastiques,
capsules de café



Les laitages

■ Vous n'avez pas de composteur ?

De nouveaux conteneurs dans votre commune vous permettent de déposer vos biodéchets grâce à votre bioseau. Retrouvez leur localisation sur le site web du Smictom ou dans votre mairie. Les biodéchets collectés seront traités par lombricompostage localement, à Berstett (67), et seront valorisés en engrais par Urbiotop.

■ Vous avez déjà un bac à compost ?

Le bioseau vous facilitera la tâche en cuisine ! Il n'y aura plus qu'à le vider dans votre composteur.

Retrouvez les conseils pour bien composter sur le site web du SMICTOM.

■ Vous souhaitez vous équiper d'un composteur ?

Le Smictom vous propose des composteurs à tarifs préférentiels (25€ le bac de 320L et 35€ le bac de 637L), et peut vous rembourser jusqu'à 30€ pour l'achat d'un lombricomposteur, particulièrement adapté en appartement.

